



Paieement des frais d'huissier

Par **Manokap**, le **07/02/2017** à **16:01**

Bonjour à tous et merci du temps que vous prenez à nous lire et répondre
J'ai reçu des courriers d'un cabinet d'huissier nommé SCP Sxxxxxxx - Cxxxxxxx - Dxxxxxxx - Sxxxxx - Vxxxxxxx
me demandant de payer des sommes en rapports avec différents passages à l'hôpital (public bien sûr).
Pour vous permettre de bien me comprendre, je n'avais certes pas à cette époque une couverture santé mais j'avais à chaque fois un BORDEREAU DE PASS établi par l'assistante sociale dudit hôpital qui normalement annule les factures.
Donc je n'y ai jamais prêté vraiment attention jusqu'à ce que je reçoive un autre courrier intitulé ULTIME AVIS AVANT SAISIE DE VOS MEUBLES, SALAIRES ET COMPTES BANCAIRES... Je suis donc allée me présenter à la caisse de l'hôpital avec mes différents bordereaux de pass qui ont permis l'annulation de mes factures. (J'avoue que je ne comprends pas pourquoi ce n'était pas fait alors des copies leur étaient transmises à chaque fois.
Mon problème actuellement c'est que le cabinet d'huissier me réclame 20,42 euros comme frais du dossier.
Dois-je les payer svp?
Désolée pour la longueur de ma question
Cordialement

Par **amajuris**, le **07/02/2017** à **16:34**

bonjour,
vous dites à l'huissier qu'il se fasse payer par ceux qui lui ont demandé cette intervention.
salutations